

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 28 septembre 2021

Présents : Mme Marie Christine CUTURIER - Mme Isabelle DELPLACE–Mme Jacqueline PIPERINI – M. Yves PERRET- M. Pierre MATRAY-Mme Sophie AYMES - M. Sébastien DELBE - M. Anthony CHAMPELEY - Mme Amandine MOREAU,

Absent excusé : M. Jérémy GROSBOT donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE

Absent : M. Philippe MARVIE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DELPLACE

Ouverture de la séance à 19h10

Approbation du compte rendu de la séance du 30 juillet 2021

Comme il est d'usage en début de séance, Madame la Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 30 juillet 2021.

Le compte rendu est approuvé par 9 voix « pour » (8 présents et 1 pouvoir) et 1 voix « contre » Mme PIPERINI.

Cette dernière justifie sa décision par l'argument suivant :

- Elle revient sur sa contestation du fait que la commission des finances se soit prononcée sur un demi-loger des terrains de chasse pour l'année 2021 car la saison de chasse 2020-2021 a été perturbée par le contexte sanitaire. Cette décision a été votée lors de l'approbation du Budget Principal 2021 à l'unanimité (fait déjà évoqué lors des conseils du 15 juin et du 30 juillet 2021)

1) Décision modificative N°2 eau et assainissement

À 19H20 M. Anthony CHAMPELEY rejoint la séance du conseil.

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que conformément à L.2321-2 29° du CGCT, en M14 mais aussi dans les autres nomenclatures (M4...), des dotations aux provisions doivent être obligatoirement constituées par délibération de l'assemblée délibérante **notamment lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.** Sachant les créances irrécouvrables débutent à partir de 2015, la trésorerie nous propose une opération budgétaire à hauteur de 30% des irrécouvrabilités de 2015 à 2018 soit 418 €.

Pour procéder à ces écritures, il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget M49 eau et assainissement et Mme le Maire propose au Conseil les augmentations et diminutions de crédits suivantes, que nous a soumis Mme PERALDI, perceptrice à la trésorerie de Pont d'Ain :

Compte / Chapitre	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		418.00 €
673	Titres annulés	418.00 €	

Le conseil municipal avec 9 voix pour et une abstention est favorable à cette décision.

2) Admission en non-valeur des dettes d'eau de 2015 et 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération du 28 septembre 2021 (N°2021/16), aux vues des impayés restants non payés en totalité, et suite à un échange avec Mme la Perceptrice, il conviendrait d'admettre les créances en non-valeur d'un administré sur les années 2015 et 2016, ainsi que celle d'un autre administré, sur les années 2015 à 2020 soit :

- Eau annuelle 2015 : 166.44 €
- Eau annuelle 2016 : 235.32 €
- Eau annuelle 2015 : 25.00 €
- Eau annuelle 2016 : 25.00 €
- Eau annuelle 2017 : 25.00 €
- Eau annuelle 2018 : 36.00 €
- Eau annuelle 2019: 36.00 €
- Eau annuelle 2020 : 36.00 €

Soit un montant total de 584.76 €

Le conseil municipal avec 9 voix pour et une abstention, admet en non-valeur la somme ci-dessus.

3) Devis pour l'achat d'un ordinateur portable

Madame le Maire explique au conseil municipal que d'équiper la commune d'un ordinateur portable, permet à la fois d'anticiper l'organisation du travail en cas de confinement, de s'accorder une souplesse de travail au sein du conseil grâce à la mobilité de l'ordinateur et de permettre un point d'accès informatique pour nos administrés.

4 devis de Phoenix Informatique et CPRO ont été présentés, allant de 1 529,00 € TTC à 857,00 € TTC.

Après réflexion sur l'usage et le niveau de performance attendu de cet équipement ; **Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de Phoenix informatique pour 857,00 €**

4) Renouvellement du mandat spécial confié à M. DELBÉ Sébastien : Remboursement des frais de déplacements occasionnés.

Il est rappelé que depuis juillet 2020 M. DELBÉ Sébastien, conseiller municipal, a accepté la mission de relever les consommations d'eau de la commune :

- A la station de la Cueille (Hameau de Poncin)
- Au réservoir de Sameyriat
- Sur le compteur d'eau devant la Mairie
- Ainsi que le compteur de débit des eaux usées à la station d'épuration.

Cette tournée est à effectuer deux fois par mois et nécessite l'utilisation de son véhicule personnel pour parcourir le trajet de 27 Kms.

Cette mission est déjà active depuis un an, il convient de l'indemniser de ses frais kilométriques réalisés à ce jour, ainsi que de proroger sa mission pour 3 ans.

Pour l'année 2020-2021, l'indemnité calculée est de 211,41 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnisation de M. DELBÉ Sébastien ainsi que de proroger sa mission pour 3 ans.

5) Indemnisation de l'agent recenseur suite au report du recensement en 2022.